



POUR INFORMATION

Demandes d'organisations internationales non gouvernementales désireuses d'être invitées à se faire représenter à la 99^e session de la Conférence internationale du Travail, 2010

Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général:

- a) à inviter les organisations énumérées ci-dessous à se faire représenter à la 99^e session de la Conférence internationale du Travail, 2010, étant entendu qu'il appartiendra à la Commission de proposition de la Conférence d'examiner leurs demandes de participation aux travaux des commissions traitant des questions de l'ordre du jour auxquelles elles ont déclaré s'intéresser particulièrement;
- b) à informer les organisations intéressées qu'elles ne pourront désigner qu'une seule personne pour chacune des questions à l'ordre du jour pour lesquelles leur intérêt aura été reconnu.

Organisation de travailleurs

Confédération générale des syndicats

Autres organisations

Association internationale de l'inspection du travail

Fédération internationale des ligues des droits de l'homme

Conseil international des infirmières

Solidar

Union des associations internationales

Genève, le 10 novembre 2009.

Document soumis pour information.